

François Dieu, *La Gendarmerie, secrets d'un corps*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002, 334 p.

DANS **SOCIÉTÉS & REPRÉSENTATIONS** 2003/2 n° 16 , PAGES 317H À 331H
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE LA SORBONNE**

ISSN 1262-2966

Date de mise en ligne : 01/03/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-societes-et-representations-2003-2-page-317h?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)



Lectures

Panoramas

Louis Larrieu, *Histoire de la Maréchaussée et la Gendarmerie des origines à la Quatrième République*, Paris, Service historique de la Gendarmerie nationale/Phénix Éditions, 2002, 729 p.
par Fabien Gaveau

Né en 1870, dans une famille paysanne, Louis Larrieu rejoint les rangs de l'Armée puis, en 1904, ceux de la Gendarmerie, dont l'organisation suscite débat depuis les années 1890. Les crimes de Vacher, le nomadisme, l'anarchisme et les grèves ont conduit aux réformes du service en 1898 et en 1903. En outre, l'enracinement colonial, que souligne l'auteur, ancien artilleur au Tonkin, et le retour de l'Alsace-Moselle à la France, en 1919, ont entraîné son redéploiement territorial. Dans ce contexte, Louis Larrieu entreprend diverses études dont la réunion forme ce riche ouvrage, publié par le SHGN. La préface du général (2s) Georges Philippot expose l'originalité du travail, seule tentative d'histoire totale sur la Gendarmerie par la Gendarmerie, sans en cacher ni l'aspect institutionnel ni certaines lacunes. Les nombreuses informations qu'il contient doivent cependant alimenter la réflexion des gendarmes sur le sens de leur mission. Derrière ces propos, se dessine la place de l'histoire au sein de l'Arme. Le chef d'escadron Antoine Boulant précise ensuite les modalités d'agencement des textes qui ont été

réunis ici alors que leur production s'égraine de 1922 à 1954. Le plan, chronologique, court des origines des forces armées à la IV^e République et fait apparaître la longue émergence de la Gendarmerie. Le travail reflète la méthode historique conçue dans les années 1890. Les sources écrites, officielles et normatives, reconnues comme authentiques, structurent un récit qui en emprunte parfois de très longues citations non commentées (pp. 513 à 515). Le double sens n'est pas envisagé. La lecture ignore les interlignes et les obscurités des textes. Le vrai est traqué, par le croisement des sources, essentiellement des textes réglementaires, et la confrontation avec d'autres auteurs, la plupart conservateurs, tels Albert Lecoy de la Marche, Adolphe Thiers ou Henri Taine. L'auteur réfute ainsi la date de 1060 comme origine de la Gendarmerie (p. 35). En revanche, l'histoire sociale de la troupe et son quotidien ne sont pas envisagés. La révolution épistémologique des *Annales*, en marche dans les années 1930, n'est pas encore à l'œuvre dans le champ de l'érudition. Aussi, l'auteur se borne-t-il à éclairer la généalogie des titres et des fonctions, évoquant les difficultés qui président aux évolutions du service ou qui les entravent. La première partie retrace la naissance et le développement de la Maréchaussée, corps d'élite de l'armée royale, jusqu'à la Révolution. Un panorama militaire et judiciaire touffu de l'Ancien régime est brossé grâce à la citation de nombreux édits. Une deuxième partie, consacrée à la Révolution, expose la mutation de la Maréchaussée en Gendarmerie en insistant sur la désorga-

nisation initiale de ce corps et sur les déficiences du recrutement. Le Directoire est présenté comme une époque d'anarchie pendant laquelle le gouvernement est incapable de restaurer l'ordre. En contraste, la troisième partie, qui va du Consulat à la IV^e République, en taisant Vichy, s'ouvre par l'éloge de Napoléon et des premiers inspecteurs généraux de la Gendarmerie. Moncey figure en père protecteur, fidèle à ses hommes et dessine un idéal pour tout officier. Le Second Empire, autre époque phare de la Gendarmerie, malgré un emploi politique parfois abusif, démontre le dévouement à l'ordre. Le rôle répressif des gendarmes dans les insurrections de décembre 1851 est présenté comme un acte héroïque. L'écriture exprime alors des positions sur les valeurs de l'Arme et les questions qui l'agitent. Ce qui peut être stigmatisé, une subjectivité marquée, une lecture partielle des textes, devient une richesse : ce livre est une source. Il rend compte d'un discours sur les fondements identitaires de la force publique. La croyance dans le « destin » de la Gendarmerie transforme un devoir, défendre les biens et les personnes, en une mission, être un rempart contre le désordre (p. 527). L'obéissance des hommes est le pilier central de l'Arme. Vertu fondamentale, elle ne peut justifier aucun reproche ni aucune sanction (p. 586). Les ordres de la hiérarchie, quels qu'ils soient, doivent être aveuglément suivis, sans discussion, afin d'assurer la bonne marche du service. L'histoire illustre le bien fondé de cette sentence, à défaut des politiques, soupçonnés d'être plus préoccupés de combinaisons électorales que d'un bien-être général (p. 600),

à l'exception de Clemenceau (p. 602) ou de quelques ministres « énergiques ». D'ailleurs, la politique est décrite, comparée à un « virus » (p. 367), une source de discorde que les gendarmes doivent ignorer pour servir, avec loyauté, la Nation, dont ils partagent les origines franques. Cette ancienneté, mise en valeur par l'histoire, renforce le prestige de cette troupe « d'élite » dont le premier rang au sein de l'Armée paraît menacé. L'auteur dénonce, en effet, les « prétentions inadmissibles de l'Intérieur » et les demandes « abusives » de la Justice à son égard (p. 594). Il souligne combien l'efficacité de la Gendarmerie tient précisément à son identité militaire. D'ailleurs, malgré des moyens jugés trop réduits, elle assurerait mieux la sécurité du territoire que les autres forces de police, raillées et dépréciées. En somme, par-delà le récit des origines, l'ouvrage peint surtout un service idéalisé, une mission au profit de l'ordre, érigé en absolu référent. La vertu et l'obéissance, quel que soit le régime politique, malgré lui parfois, dessinent une Arme fière de son histoire, de son rang, de son rôle, et dont les lacunes, d'après l'auteur, viennent d'abord des autorités civiles, fidèlement servies, mais pas toujours reconnaissantes. ■

Jean-Noël Luc et le SHGN (dir.), *La Gendarmerie de la Révolution à l'Entre-deux-guerres*, *Revue de la gendarmerie nationale*, hors série histoire n° 2, 2000, 162 p.

par Mathilde Larrère-Lopez

L'historien ne peut que se réjouir quand une institution, quelle qu'elle soit,

se penche sur son histoire. Mais l'on peut doublement se féliciter de ce « hors série Histoire » de la *Revue de la gendarmerie nationale*, car, loin d'être le simple produit d'une histoire endogène, nourrie de la mémoire collective de l'Arme et visant à entretenir l'esprit de corps et sa légende dorée, ce numéro s'inscrit dans une historiographie savante, scientifique et universitaire, en complet renouvellement depuis quelques années. L'ensemble est au demeurant agréablement mis en pages et intelligemment illustré, ce qui ne gêne rien.

Ce numéro pourrait donc intéresser au-delà du cercle habituel des lecteurs de la revue.

Le numéro rassemble dix-huit participations, suivant une progression chronologique (de la fin du XVIII^e siècle à l'Entre-deux-guerres). Il présente des études de cas et des monographies empruntées à des travaux en cours, proposant donc des études neuves et quelques résultats inédits. L'un des intérêts de cette publication est de laisser la parole à de jeunes chercheurs, certains tout juste titulaires d'une maîtrise, ce qui traduit bien – en dépit de quelques mal-adresses tout à fait excusables par l'inexpérience – la vitalité du nouveau chantier de la recherche sur la gendarmerie. Une riche introduction de Jean-Noël Luc permet au demeurant de faire le point sur la féconde réconciliation de Clio avec les gendarmes.

Les articles portent tous sur une période limitée. Pascal Brouillet évoque la Maréchaussée de la fin du XVIII^e siècle; Jean Tulard présente l'organisation de la gendarmerie impériale; Xavier Borda

montre la difficulté à repenser l'arme après la défaite de 1870. On peut ainsi saisir l'évolution de la gendarmerie et sa capacité d'adaptation aux mutations auxquelles elle a été confrontée.

Certains travaux s'inscrivent à l'échelle de la région: on retiendra l'article sur les Voltigeurs corses, de Vincent Ossadzow, et celui sur la Gendarmerie en Alsace-Lorraine, du général Georges Philippot. Ce faisant, les deux auteurs posent la question du rôle de la Gendarmerie dans la construction d'une identité nationale. D'autres rétablissent la spécificité de l'intervention de l'arme lors de conflits ou de situations où l'on avait uniquement étudié l'action des soldats: lors de la Commune de Paris, par exemple (Benôit Doessant), pour maintien de l'ordre dans les colonies (André-Paul Cormor à propos de la Gendarmerie en Algérie, ou Frédéric Angeviel sur l'Océanie) ou pendant la Première Guerre mondiale (Marie-Laure Fery). Corinne Marache et Cyril Cartayrade présentent une gendarmerie attachée à l'assistance, au secours et à la prévention, loin de l'image réductrice de la seule force de répression. Ils enrichissent notre connaissance des missions de l'arme, et s'interrogent sur la place du gendarme dans la société. L'étude d'Aurélien Lignereux sur l'image de la Gendarmerie produite par Fouché et celle de Vincent Audigier sur les récriminations d'un capitaine à la retraite dans la presse corporatiste précisent quelques-unes des représentations du gendarme. Seule excursion hors de nos frontières, l'article de Jean-Paul Bled sur la gendarmerie des Habsbourg offre une comparaison tout à fait intéressante sur le

rôle de l'arme dans la diffusion de l'idée nationale et étatique.

Cette juxtaposition d'articles très précis a cependant l'inconvénient de ne pas dégager des idées générales et problématiques, permettant de mieux comprendre l'Arme, ses missions, ses représentations et son évolution. On peut avoir l'impression de tenir en main quelques morceaux choisis de l'ouvrage de référence, *Gendarmerie, État et Société*, publié aux Publications de la Sorbonne en 2002, qui rassemble les actes du colloque de mars 2000 (Paris I-Paris IV), et auquel l'essentiel de nos auteurs collaborent également, mais les introductions de Jean-Noël Luc, qui, dans cet ouvrage, permettent de resituer les études de cas dans une approche générale, font défaut dans la revue, où le lecteur se perd un peu. ■

Clive Emsley, *Gendarmes and the State in Nineteenth-Century Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1999, 288 p.

par Cyril Cartayrade

Historien de la police britannique, Clive Emsley aborde la construction de l'État en Europe par une analyse comparée de la gendarmerie hexagonale et de ses avatars continentaux ou anglo-saxons. Les deux premières parties, dédiées au cas français, décrivent ses transformations selon une trame chronologique par régimes, depuis la réforme de 1720 jusqu'en 1914. Le dernier volet éclaire l'acculturation administrative d'une institution implantée en Europe lors des conflits révolutionnaires et impériaux. Privilégiant le « gendarmerie-style police », l'auteur retient une approche fonctionnelle et

politique, mais offre des remarques ponctuelles sur les représentations du gendarme.

Les textes de 1720 et leurs compléments précisent les bases de la maréchaussée française: une police et une juridiction à statut militaire, des brigades rurales et urbaines de cavaliers encasernés avec leurs familles, un système de patrouilles ainsi qu'un budget centralisé et géré par le ministère de la Guerre. Cette architecture illustre un postulat simple: seules une force militarisée et une justice expéditive peuvent éradiquer la mendicité et le vagabondage, assimilés à une criminalité organisée. Gage d'efficacité, le cumul des fonctions de juge et de policier constitue pourtant l'un des principaux griefs exprimés dans les cahiers de doléances, qui réclament une subordination accrue envers les cours civiles.

Les autorités révolutionnaires optent pour une politique opposée. Devenue, en 1791, Gendarmerie nationale et simple organe de police, l'Arme conserve son statut militaire, mais devient un contre-pouvoir à la nouvelle justice de paix, réputée partielle en raison de l'implantation locale de ses magistrats. À partir de 1792, l'état de guerre et la lutte contre la désertion renforcent une perception négative des gendarmes. Malgré ce passif, la Gendarmerie survit, en 1815, au rétablissement de la monarchie, qui conserve ainsi un maillage territorial et un personnel expérimenté. Le règlement de service de 1820 et la naissance, en 1839, du *Journal de la Gendarmerie* renforcent la cohésion du corps. Présentée comme l'élite de l'armée, la Gendarmerie attire des soldats volontaires, qui s'engagent pour-

tant moins pour le prestige de l'uniforme que pour les atouts matériels et civils, comme une solde élevée, une retraite assurée et un mariage autorisé. Les vocations pâissent du discrédit chronique entretenu dans les campagnes par le maintien du service militaire, l'application du Code forestier de 1827 et de la loi sur la chasse de 1844. En ville, et surtout à Paris, l'action répressive des soldats lors des journées de 1830 et de 1848 suscite une animosité quasi instinctive parmi les catégories populaires. L'image du bon samaritain secourant les victimes de catastrophes naturelles corrige ce rôle coercitif. La proximité sociale du gendarme tire aussi profit du recrutement régional des unités départementales et des liens matrimoniaux. Cette familiarité et une infériorité numérique expliquent l'engagement timoré des soldats dans la répression initiale contre l'insurrection de 1851. Réorganisée en 1854 et en 1903, l'Arme entre en rivalité avec les forces civiles de police développées à partir du Second Empire. Une mentalité militaire, brocardée par la réplique « Brigadier, vous avez raison » du gendarme Pandore popularisé par la chanson de Gustave Nadaud, et le refus des missions occultes entraînent une spécialisation dans la gestion des manifestations. La création, en 1901, d'une école de sous-officiers concrétise cette professionnalisation embryonnaire.

Parmi les variations européennes de la gendarmerie française, l'auteur détaille les exemples austro-hongrois, italiens et prussiens. L'unification italienne confère à la figure du carabinier le statut privilégié d'incarnation du nouvel État national. Recrutés dans l'ensemble des provinces,

ces soldats obéissent à un code de conduite, le *Galateo dei Carabinieri*, publié en 1875, et suscitent une mythologie officielle autour des agents Scapaccino et Taroni, victimes de leur fidélité à la royauté.

L'exemple prussien se distingue par la conviction de la hiérarchie de mener une véritable guerre contre un ennemi intérieur. Cette mentalité explique l'absence de casernes. Complicant le contrôle hiérarchique et la mobilisation des effectifs, cette organisation facilite en revanche leur redéploiement en fonction des transformations nées de l'industrialisation. La défense des intérêts patronaux prime d'ailleurs sur la neutralité sociale de l'institution : en 1875, six gendarmes logent à Essen dans les usines Krupp qui financent leur solde et leur équipement. Établie en 1849, en réaction au Printemps des Peuples, la gendarmerie habsbourgeoise s'élabore en l'absence d'héritage napoléonien et selon une pratique autoritaire. Les soldats peuvent ainsi prononcer des peines de prison en cas de contestation de leur action. La gendarmerie échoue toutefois à se doter d'une identité autonome en raison de son mode de recrutement. Les soldats n'effectuent qu'un service temporaire pour réintégrer ensuite leur unité militaire d'origine.

L'ouvrage de Clive Emsley suggère deux hypothèses pour expliquer la longévité et la diffusion européenne de la gendarmerie française. La première est d'ordre statutaire : la condition militaire, manifestée par le respect du port de l'uniforme, confère une distinction sociale et une ossature administrative inconnues des policiers civils. La seconde concerne la

perception du gendarme: reconnu plus qu'intégré, il possède certes un pouvoir normatif contesté, mais il se trouve aussi investi d'une autorité morale sollicitée dans des arbitrages infra-judiciaires, rappelant la notion anglo-saxonne de « *community policing* ». Le rejet britannique du modèle « gendarmique » continental s'enracine donc moins dans une défiance envers des instances militarisées, établies par ailleurs en Irlande, que dans le refus d'une police centralisée se substituant au patronage des élites locales. ■

Jean-Noël Luc (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIX^e siècle. Actes du colloque organisé les 10 et 11 mars 2000*, Paris,

Publications de la Sorbonne, 2002, 510 p.
par Nadine Vivier

Rendre compte des actes d'un colloque n'est jamais aisé, mais, dans le cas présent, la tâche est particulièrement ardue à cause d'une extraordinaire richesse, d'une profusion même qui tient à deux raisons. D'une part, le colloque de la Sorbonne a posé les pierres fondatrices d'un nouveau chantier, et, pour en assurer l'essor, il évoque les multiples facettes à explorer. D'autre part, Jean-Noël Luc va bien au-delà d'une simple publication d'actes: il fait de cet ouvrage un véritable instrument de travail. Il lui donne une unité en regroupant les contributions en cinq chapitres cohérents, et, pour chacun d'eux, il rédige un texte introductif qui fournit un précieux tableau d'ensemble: il apporte les connaissances de base sur la gendarmerie, un bilan historiographique et une réflexion méthodologique.

L'histoire de la gendarmerie a été

négligée par les universitaires français alors que fleurissaient les travaux sur l'armée et la police, et que les documents produits par les gendarmes étaient utilisés en abondance pour l'étude du XIX^e siècle. Pourquoi un tel retard? Jean-Noël Luc pense que la spécificité de cette force militaire chargée de missions policières et administratives a détourné à la fois ceux qui s'intéressaient à l'armée et aux populations civiles. S'y ajoutent aussi les difficultés inhérentes aux sources: dispersion, classement parfois déficient, nombreuses lacunes, car les milliers de documents produits chaque année ne pouvaient être intégralement conservés. On en est donc resté aux travaux menés au sein de l'institution ou bien à la vision caricaturale du pandore. La création, en 1995, du Service historique de la Gendarmerie nationale a pour but de stimuler la recherche et lui en donner les moyens. Avec son concours, le colloque de la Sorbonne de mars 2000 a été organisé par le Centre de recherches en histoire du XIX^e siècle. Les pistes qu'il a ouvertes sont multiples, sur l'institution, sa réglementation, son implantation territoriale et sa façon d'assumer ses missions, sur les gendarmes eux-mêmes, sans oublier une réflexion sur ce modèle et son exportation.

La gendarmerie est l'une des plus anciennes institutions de la France, puisqu'elle est l'héritière de la maréchaussée qui, du XVI^e siècle au XVIII^e siècle, fut à la fois force de police et juridiction fonctionnant rapidement et gratuitement. Ce corps est réorganisé, en février 1791, sous le titre de Gendarmerie nationale. Les quatre autres grands textes qui ont défini ses fonctions (1798, 1820, 1854, 1903)

ont tous combiné unités locales responsables et tutelle centralisée, mais éclatée entre plusieurs ministères, puisque seul Napoléon avait accordé à l'arme un commandement autonome. Les textes réunis ici montrent les problèmes soulevés par ce statut : la conception du rôle de l'État, la soumission à ses représentants, en particulier le préfet, le statut militaire de cette police qui suscite de plus en plus de débats à la fin du siècle. Il a fallu délimiter ses fonctions et relations avec d'autres corps, tels ceux des gardes champêtres et même des maires.

Au cours du siècle, les effectifs se sont accrus, de 7 455 hommes en 1789 à 21 160 en 1914. Quelques exemples monographiques retracent cette expansion numérique et territoriale, forte surtout de 1850 à 1853 et de 1872 à 1878, et ils analysent les modes d'appropriation de l'espace : comment et où s'implantent les brigades, à la demande des préfets et des notables soucieux d'imposer l'ordre. Les missions civiles de la gendarmerie sont multiples, et leur classification pose de réels problèmes méthodologiques. Ceci rend difficile l'interprétation des statistiques d'activité, d'autant plus qu'elles ont aussi une valeur stratégique pour leurs auteurs. Les études sur des tâches précises montrent comment celles-ci ont évolué au cours du siècle, au gré des inquiétudes sécuritaires : conscription, police des marchés, surveillance des hommes et des animaux, etc. La variété de ces tâches tend à se restreindre, à se concentrer sur la route, les cabarets et la surveillance des étrangers, vagabonds et nomades.

Pour comprendre comment les gendarmes sont acceptés, et donc l'efficacité

de leurs missions, il faut connaître ces hommes. Registres matricules et dossiers de pension dessinent le profil d'un ancien soldat, de haute taille, sachant lire et écrire. Souvent d'origine rurale et paysanne, il est enraciné dans sa région, où il a épousé une femme du même milieu. Mais cette effigie du soldat-paysan doit être contrebalancée par l'importante rotation des effectifs. Nombreux sont ceux qui, célibataires et isolés, ne restent que quelques années et ne figurent donc pas dans les dossiers de pension. Ici encore, l'approche monographique peut seule fournir des données sur la nature des vocations, la richesse et l'intégration dans les communautés.

Enfin, un dernier chapitre est consacré à l'exportation de ce modèle français au moment des guerres révolutionnaires et impériales. Il s'est imposé dans les terres conquises, Espagne, Italie, Belgique, qui l'ont conservé après la chute de l'Empire ; il a aussi été adopté par les monarchies autoritaires d'Autriche et de Russie. Ce modèle d'une institution militaire séduisait le pouvoir central qu'il renforçait. Il a été concurrencé, durant tout le siècle, par le modèle anglo-saxon de polices civiles, unités responsables devant les pouvoirs locaux.

D'autres thèmes traversent l'ensemble de l'ouvrage : celui de l'acceptation du gendarme qui progresse, au cours du siècle, à des rythmes que l'on devine variables selon l'époque et la région, celui du rôle normatif qu'il exerce en tant qu'agent de la force de l'État, rôle dans la diffusion de l'idée nationale aussi bien que dans celle des valeurs morales et des normes comportementales.

Cet ouvrage présente une belle moisson, un premier bilan des recherches dont la richesse est déjà incontestable; les textes sont certes inégaux, mais moins que de coutume, car on sent l'enthousiasme des grands chantiers. Grâce au travail de synthèse réalisé par Jean-Noël Luc, il pose solidement les bases de l'avenir, de façon d'autant plus prometteuse qu'il associe des historiens confirmés et de jeunes doctorants. ■

Approches monographiques

Aurélien Lignereux, *Gendarmes et policiers dans la France de Napoléon, le duel Moncey-Fouché*, Maisons-Alfort, SHGN, 2002, 275 p.

par Quentin Deluermoz

La guerre des polices opposant gendarmes et policiers est une thématique aujourd'hui connue de l'histoire des forces de l'ordre, mais qui reste cantonnée à la fin du XIX^e siècle et au XX^e. Aussi mesure-t-on peut-être encore mal la profondeur chronologique, la variété des formes adoptées et l'ancrage institutionnel de cette relation, tels que les laisse entrevoir ici le travail d'Aurélien Lignereux. À partir d'une « histoire relationnelle » du ministre de la police Fouché et de l'inspecteur général de la gendarmerie Moncey sous le règne de Napoléon, l'auteur se propose en effet de combiner l'histoire personnelle de ces deux hommes d'État, celle des institutions qui accompagnent, amplifient et cristallisent leurs conflits, et celle des relations qui se constituent peu à peu entre ces deux corps. Il porte ainsi un regard

original sur leur construction et leur opposition.

L'analyse se nourrit essentiellement des correspondances et rapports qui régissent le fonctionnement des deux institutions, avant tout ceux que Moncey et Fouché se transmettent ou envoient à l'Empereur, arbitre final de toutes les tensions; mais elle porte également sur ceux qui émanent des niveaux hiérarchiques inférieurs pour saisir la diffusion de ce duel au sein des institutions. Une lecture fine de ces documents, attentive à la polysémie des termes et expressions, dégageant la multiplicité des destinataires et les enjeux stratégiques qui se nouent derrière les apparences de neutralité ou de banalité, permet à l'auteur d'entrer de plain-pied dans une pratique épistolaire et discursive du pouvoir, spécifique au régime impérial. Il peut ainsi analyser ces tensions, les formes qu'elles revêtent, les enjeux sur lesquels elles portent et les ajustements qu'elles opèrent avec les règles du jeu politique, construisant en permanence une relation indécise et flottante.

Cette indécision relève d'une volonté impériale, comme le montre la première partie de l'ouvrage, qui dresse un panorama des lois et décrets fixant les rapports de force entre la police et la gendarmerie. Si, dans un premier temps, le ministère de la Police Générale apparaît tout-puissant, l'éclipse de Fouché, entre 1802 et 1804, est une période de renforcement de la gendarmerie sous l'égide du Maréchal Moncey. Le retour de Fouché à la tête de la police et ses prétentions sur l'Arme rendent alors l'opposition inévitable et l'intervention de l'empereur nécessaire. Or,

plutôt que de fixer les attributions respectives par un décret, et pour garder un moyen de pression sur ces deux institutions essentielles au maintien de son pouvoir, Napoléon préfère imposer une pratique indéterminée faite de collaboration et de conflit, qui s'inscrit dans la permanence.

L'auteur tente alors d'interroger la nature de la relation spécifique qui naît de l'opposition entre Fouché et Moncey. Il s'agit d'abord d'un conflit de personnes, nourri de contentieux antérieurs et opposant deux caractères différents. Celui-ci se double d'une opposition des conceptions touchant à la compréhension des rôles respectifs des institutions et d'une guerre des images où chacun des deux protagonistes tente de valoriser son administration. Enfin, il se prolonge dans une guerre des bureaux faite de pratiques d'évitement, de courts-circuits et de noyautages réciproques. L'analyse, portée ainsi à plusieurs niveaux, dégage une institutionnalisation de l'opposition, qui se manifeste clairement à différentes occasions.

Le conflit prend corps, notamment à travers les rapports de gendarmerie et les bulletins de police que Moncey et Fouché envoient à l'Empereur dans une véritable course à l'information : le renseignement, fruit d'un tri, d'une synthèse et d'une rédaction des informations, est en effet un enjeu de pouvoir essentiel, qui apparaît comme un lieu de luttes politiques et institutionnelles et appelle de constants démentis ou vérifications. L'analyse des chassés-croisés complexes qui en découlent permet alors de saisir plus fermement les rapports qui s'établissent peu à peu : le

ministère de la Police Générale reste l'instigateur des décisions et décide des opérations, mais n'a pas de prise directe sur la gendarmerie. Cette règle du jeu globalement acceptée permet en fin de compte d'évoquer une collaboration relativement réussie entre les deux institutions. Cependant, l'opposition se répercute également à d'autres niveaux, revêtant d'autres configurations. Lors des confrontations sur le terrain, comme le montrent les études de cas, gendarmes et policiers se réapproprient les luttes de leurs chefs, les adaptent à des situations spécifiques et les modifient en retour, en alimentant les heurts entre les autorités ou en forçant celles-ci à tempérer les conflits. Se dessine alors un faisceau de relations beaucoup plus complexes, qui intègre cette opposition parmi d'autres problématiques, fait intervenir d'autres acteurs, comme le préfet, et appelle un autre type d'analyse.

L'ouvrage montre ainsi, dans une période fondatrice, l'émergence du conflit, le rôle personnel des chefs qui le produisent, l'incarnent et l'accompagnent, sa cristallisation institutionnelle et ses répercussions pratiques complexes. Une telle variété d'analyse et l'ampleur de la problématique, pour un ouvrage aussi court, laisse nécessairement un certain nombre de problèmes en suspens. D'abord, le plan adopté n'empêche pas les répétitions et cadre mal un propos très riche. L'analyse du conflit et de ses manifestations pouvait s'intégrer aux évolutions dégagées dans la première partie, ce qui aurait d'ailleurs permis d'insister sur les dynamiques de la construction de l'opposition, tout en l'ancrant dans un temps plus long. De même, certaines pro-

blématiques, parfaitement saisies, sont parfois trop rapidement esquissées : la question de l'uniforme, la reconstruction biographique des chefs par leur institution ou la « vulgarisation » des images de chaque corps auraient par exemple mérité de plus amples développements. Il faut cependant rappeler que l'ouvrage est tiré d'un mémoire de maîtrise et que ces manques ou indécisions sont inhérents à ce type de travail. Mieux vaut ainsi insister sur l'originalité de la problématique et la grande finesse de l'analyse, qui aboutissent à des interrogations fortes : au delà de la connaissance renforcée des deux protagonistes, des modalités de leur lutte et des deux institutions, l'ouvrage montre en effet que l'opposition entre police et gendarmerie ne relève alors pas d'un simple conflit d'attribution, mais procède également d'une construction plus complexe, qui s'opère à différents niveaux hiérarchiques, se prolonge dans les représentations et les pratiques et s'inscrit dans la continuité. Une telle approche, portée à un moment fondateur, invite alors, en filigrane, à interroger le rôle exact joué par la « guerre des polices » dans le fonctionnement et l'identité de chaque institution. ■

Arnaud-Dominique Houte, *Gendarmes et gendarmerie dans le département du Nord (1814-1852)*, préface de Jean-Noël Luc, Paris, Service historique de la Gendarmerie nationale/Phénix Éditions, 2000, 243 p.

par Fabien Cardoni

Dans le cadre du renouveau de la recherche historique sur la gendarmerie,

l'étude de Arnaud-Dominique Houte représente un travail remarquable à plus d'un titre. Tout d'abord, le nombre de cartons dépouillés, que ce soit aux Archives départementales du Nord, aux Archives nationales ou encore aux Archives de l'armée de Terre, est relativement impressionnant pour un mémoire de maîtrise. Le département choisi, à la fois urbain et rural, et la période couverte, riche en bouleversements politiques, sont particulièrement intéressants. Un style fluide et élégant en rend la lecture agréable. Le plan, dans toute sa simplicité, répond néanmoins parfaitement à des problématiques clairement définies et ambitieuses. L'auteur ne s'attarde guère sur l'histoire institutionnelle, mais cherche plus volontiers à dresser le portrait des gendarmes. Si l'étude de la gendarmerie est bien « au carrefour de l'histoire politique, militaire, sociale et culturelle et au point de rencontre de l'histoire nationale et locale », il s'agit ici essentiellement d'histoire sociale, en tenant compte de « certains apports de la micro-histoire ». Dans une première partie, Arnaud-Dominique Houte dresse le « profil de la compagnie » en étudiant le recrutement, les origines géographiques et sociales des gendarmes, la démographie, la mobilité géographique et professionnelle et, enfin, l'issue des carrières. Les résultats de cette amorce de prosopographie sont, sinon innovants — car ils confirment globalement ceux de la thèse de Louis Saurel —, du moins particulièrement éclairants. On y découvre des gendarmes entrés dans l'arme « par hasard, par commodité ou par dépit ». Ils sont résignés à une condition sociale modeste et à un avancement particulièrement lent. La compagnie se compo-

se en majorité de gendarmes originaires du Nord, au sens géographique. Ensuite, l'auteur aborde simultanément le métier éprouvant et routinier de gendarme et le gendarme au travail. Cette deuxième partie comporte aussi des réflexions sur la vie matérielle et le quotidien des gendarmes. On doit convenir que l'association vie professionnelle-vie privée est pertinente quand on sait à quel point les sphères publique et privée des gendarmes sont intimement mêlées.

La troisième partie, « Regards sur la gendarmerie », semble au premier abord intéresser plus particulièrement la thématique de cette revue, mais il s'agit, en fait, plus d'une description des relations avec les « non-gendarmes » que d'une histoire des représentations. Quand l'auteur cherche enfin à interpréter « le regard du gendarme sur lui-même, sur ses collègues et sur son arme », l'indigence des sources dans ce domaine limite drastiquement toute tentative. En effet, « le gendarme se regarde peu ». De plus, même si l'on convient que « c'est l'utilité du gendarme qui détermine le regard que les autres posent sur lui », l'analyse de ce regard reste, là encore, délicate. Tout ceci constitue de « réelles gageures » qui obligent l'auteur à multiplier les hypothèses, les conditionnels et les extrapolations. Les sources locales – départementales – sont, en effet, trop « partielles et partiales », et « le thème de la peur du gendarme, et surtout le débat sur la gendarmerie comme instrument de la diffusion de l'État », ne sont guère abordés. Ces lacunes ne sont pas comblées par un examen des discours corporatiste et administratif. On conçoit cependant aisément que, dans le cadre

d'une année de maîtrise, le temps manque pour prétendre à l'exhaustivité. On aurait toutefois souhaité quelques détails supplémentaires sur les budgets de la compagnie. Par ailleurs, on apprend avec étonnement que la Compagnie des mines d'Anzin loge gratuitement des gendarmes : cette « quasi-privatisation » n'étant pas sans poser problèmes. Mais on aurait voulu voir ressortir plus nettement d'autres spécificités de cette compagnie de gendarmerie départementale ou, du moins, de la gendarmerie dans le Nord de la France. Il est vrai que, pour cela, l'auteur aurait peut-être eu besoin d'autres monographies locales, alors rares. Enfin, le concept de crise de la gendarmerie est tellement nuancé que l'on finit par douter de sa pertinence. On ne perçoit pas ses limites chronologiques et on aimerait savoir si elle est ressentie plus crûment dans le Nord qu'ailleurs.

Cette étude constitue toutefois un très bon travail universitaire, accessible au grand public. Ce dernier pourra découvrir ces militaires aux missions civiles, ces agents locaux représentants de l'État, ces familiers mais résolument « autres ». Prix d'histoire militaire 2000, ce mémoire de maîtrise est présenté dans une édition qui n'a pas fait l'économie des notes — en bas de pages! —, des sources, de la bibliographie et des annexes. Ce livre constitue d'ores et déjà un ouvrage incontournable pour quiconque s'intéresse à l'histoire de la gendarmerie. On ne peut que souhaiter que cette monographie stimule l'intérêt des étudiants pour ce champ de recherche en plein essor. ■

Louis Saurel (capitaine), *La Gendarmerie dans la société de la Seconde République et du Second Empire*, I. *La Gendarmerie*; II. *Les gendarmes et leur vie*; III A-B. *La Gendarmerie dans la population*; V-VI. Notes, doctorat d'État, Paris, 1957, 5 vol. (641 + 687 + 1266 p. + 452 et 356 p.)
par Aurélien Lignereux

En 1957, le capitaine Saurel déposait, à la Sorbonne, une thèse impressionnante offrant une histoire globale de la gendarmerie. À cette visée panoramique correspondait un rare souci de précision, d'où les 3400 pages de l'œuvre. Le dessein était d'autant plus ambitieux que la connaissance de l'Arme était alors quasi nulle. Or, quarante ans plus tard, celle-ci n'avait que peu progressé. La « gendarmologie » qu'inaugurait Saurel est restée sans suite, à l'image de son néologisme. C'est dire que ce livre, pourtant ancien, n'a guère perdu de sa fraîcheur, mais c'est aussi présager les indéniables défauts qui ont nui à sa diffusion. Le corporatisme n'est pas en cause, car Saurel mesure la distance séparant le corps qu'il servait en tant qu'officier, de celui des années 1848-1870. Il est d'ailleurs prompt à sourire du formidable amour-propre de l'Arme, ce qu'il appelle son « narcissisme » (II, pp. 353-360), jusqu'à ridiculiser « l'hallucination collective », s'étalant dans la presse professionnelle et dans les strophes des poètes gendarmes.

Les défauts de cette thèse sont ailleurs, et d'abord dans une présentation particulièrement incommode. La seule masse est dissuasive. Les volumes de notes obligent à une lecture linéaire, pour ne pas en perdre le fil. De plus, restée inédite, la thèse n'est consultable qu'en de rares bibliothèques :

Sorbonne, mais il y manque la dernière partie, et SHAT. Le SHGN en conserve depuis peu un exemplaire. Une des faiblesses de cette œuvre monumentale tient donc à son maniement : un index aurait rendu d'éminents services, sans même parler d'une table des matières globale. La profusion d'exemples est en partie responsable de cette pesanteur. Avant toute étude sur les gendarmes de cette période, il faut connaître cette documentation prodigieuse, afin de ne pas s'imposer de défi superflu. Tout ce qui est relatif au corps, dans les sous-séries BB³⁰ (correspondance des procureurs généraux) et F¹ C^{III} (rapports des préfets et des sous-préfets) des Archives Nationales, y est exposé. Il en va de même pour la correspondance du ministre de la Guerre (cotes F¹ et G⁸ du SHAT). Sauf événement précis, inutile de s'y lancer à nouveau. À ces 835 cartons, ajoutons les 301 registres matricules utilisés pour broser le profil de 30 000 gendarmes et un millier de dossiers de pension. Notons enfin l'exploitation intensive de la presse gendarmique, dont de larges extraits sont reproduits.

D'une part, on reste admiratif devant cette inégalable documentation ; d'autre part, on regrette que cette matière soit gâchée par un traitement superficiel, qui en reste souvent à la seule retranscription. Saurel a succombé à un travers qu'il stigmatise chez les gendarmes de l'époque, à savoir la « course au numéro » (III. B, pp. 481-504). La remarque d'un contemporain sur leurs procès-verbaux s'applique à bien des pages de la thèse : mieux vaudrait les peser que les compter. On dispose d'un formidable recueil de références ; cependant, bien des citations

sont sans intérêt. Le chapitre « Opinion des autorités administratives et judiciaires sur la gendarmerie » (III. A) compte cent pages de la sorte. Certes, à côté des stéréotypes, nombreux sont les avis incisifs, mais ils sont mis sur le même plan, comme si leur expressivité les dispensait de commentaires. Saurel s'efface devant ses sources. Ce faisant, il n'en tire pas toutes les ressources et il se contente de juxtaposer certaines pièces pour convaincre par le jeu des rapprochements ou pour dévoiler les tensions en opposant des citations contradictoires. L'auteur reconnaît cet empilement en le justifiant par la diversité des situations et des opinions, qui, selon lui, discrédite toute synthèse. On regrette pourtant qu'il n'ait pas refondu ces données comme il a su le faire pour mesurer l'efficacité de la répression, en proposant des calculs transversaux, et dépasser ainsi les seuls *Comptes généraux de la Justice criminelle*.

Pour ne pas avoir systématisé ce traitement, sa thèse risque de se réduire à un réservoir d'exemples. Alors que se manifeste un puissant engouement pour la gendarmerie, ce travail sort de l'oubli et l'on peut craindre que d'indélicats chercheurs ne s'en servent pour en faire la matière première de leur thèse, sans même classer le travail de Saurel au rang des recueils de sources... Voilà pourquoi il importe de bien dégager cet héritage. Qu'en est-il d'ailleurs? Là encore, le défaut de cette étude tient à son ampleur. Pour ne pas s'être résolu au choix d'un axe structurant, elle se perd dans un inventaire ramifié à l'extrême. L'énumération de ses subdivisions déborderait à elle seule le cadre de ce compte rendu. De plus, bien

que tous les éléments soient réunis pour mettre en relation les panneaux du triptyque (l'institution, les gendarmes, leurs relations avec la population), cet exercice n'est pas assez poussé. Les cartes facilitent les comparaisons, mais elles manquent d'interprétations approfondies.

Le traitement de l'image du gendarme est emblématique des forces et insuffisances de la démarche de Saurel. Dès l'introduction, il s'oriente dans la voie passionnante des perceptions en mettant en relief l'amalgame, courant, entre gendarmerie et gouvernement. Jamais son propos ne s'enferme dans le cloisonnement stérile des fictions et des réalités. Il est au contraire soucieux de confronter les romans aux archives et se montre attentif au rôle joué par la presse dans la diffusion des représentations. Des sources judiciaires dévoilent des griefs dont on aurait cependant apprécié une élucidation plus aboutie. On touche là un problème essentiel. Alors qu'il souhaite décrire les relations entre les gendarmes et les populations, Saurel ne les éclaire qu'à partir de rapports officiels. Il préfère les synthèses des procureurs plutôt que la parole des prévenus. Or, les autorités portent un regard orienté sur le comportement des populations. Pour ne pas avoir décodé leurs grilles d'analyse, Saurel prend pour conforme au réel le discours officiel et va jusqu'à surenchérir sur les caractéristiques des races picardes, alsaciennes ou méridionales (II, pp. 60-64)! Cependant, c'est surtout l'insuffisance des analyses qui laisse insatisfait. Par exemple, pour *Geneviève de Brabant*, opéra comique de Crémieux sur une musique d'Offenbach, on doit se contenter des reparties de Pitou et

Grabuge, les deux gens d'armes, retranscrites sur six pages, sans un mot de commentaire. Les intuitions, même de bon sens, sur l'opinion changeante du Français moyen (I, p. 24), manquent de profondeur. Le rythme binaire (estime/mésestime, confiance/défiance...) aurait dû être dépassé par la formulation d'une réelle dialectique.

Malgré ce déficit d'investigation critique, l'œuvre reste fructueuse. Saurel illustre ce mélange de crainte, de dérision et d'animosité qui fonde la « peur du gendarme » et s'efforce de multiplier les indices qui poussent à l'acceptation de la gendarmerie, en finissant par les efforts des gendarmes pour surmonter les réticences que leur vaut leur seule fonction. Dans le cas d'une œuvre pionnière, la critique est aisée, mais aussi indispensable. Pour légitimer des travaux postérieurs et progresser, il est nécessaire d'y déceler bien des imperfections. Quoi qu'il en soit, on ne peut que rendre hommage à ce travail fondateur, mine de renseignements sur les gendarmes, mais aussi sur l'histoire de la période. En effet, cette thèse est au final une éloquente illustration de la multiplicité des domaines historiques que permet de revisiter l'attention nouvelle portée à la gendarmerie. ■

La gendarmerie aujourd'hui

François Dieu, *La Gendarmerie, secrets d'un corps*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002, 334 p.

Par Pascal Brouillet

Depuis *Gendarmerie et modernité*, dont les conclusions sont en grande par-

tie reprises dans cet ouvrage, François Dieu n'a cessé de s'interroger sur la particularité et les évolutions possibles de la Gendarmerie nationale. Une fois encore, il prouve qu'il connaît bien ce corps et qu'il en a réellement percé les secrets. Au-delà de la description précise et détaillée de l'organisation et des missions d'une institution encore mal connue du grand public, notamment urbain, l'analyse présentée vaut aussi pour la reconstruction de l'image que la gendarmerie a d'elle-même et la manière dont elle se présente.

François Dieu insiste ainsi avec raison sur l'importance de l'histoire dans la formation de cette image. On peut certes regretter les choix opérés dans le découpage historique, notamment celui de la prise de la Smala d'Abd El-Kader comme bataille symbolique du rôle combattant de la gendarmerie, et le fait que soient présentés pour vérités historiques — « le roman vrai » de la gendarmerie (p. 52) — les mythes auxquels continuent d'adhérer le personnel, notamment ceux concernant l'ancienneté du corps, la date de création des brigades ou l'importance donnée à la réforme de 1720 comme au décret du 20 mai 1903. Mais ces mythes constituent encore le fondement de l'identité de la gendarmerie actuelle et, à ce titre, doivent être pris en compte pour comprendre sur quels éléments se fonde l'esprit de corps, même si une histoire plus conforme à la réalité apparaît progressivement grâce aux études conduites depuis maintenant cinq ans, notamment à l'Université Paris IV, sous la direction du professeur Jean-Noël Luc.

Le « modèle gendarmique » que décrit François Dieu conviendra sans nul doute

au personnel du corps, qui se reconnaîtra dans l'exposé de ce qui fait l'unité de la gendarmerie, au-delà des querelles internes et des identités secondaires associées aux différentes subdivisions et aux gendarmeries spécialisées, tensions qui sont parfaitement analysées. Le lecteur profane trouvera dans les pages consacrées à la morale professionnelle du gendarme une vision intérieure précise et nuancée des vertus que tout gendarme prétend ou souhaite posséder. Apparaissent alors très clairement quelles contraintes pèsent sur le personnel, contraintes qui sont autant dues à l'image que le corps se fait, ou doit donner, de lui-même qu'aux réalités du terrain. Chaque gendarme a ainsi perpétuellement en tête un modèle idéal de ce que doit être son action et son comportement, qui s'impose avec d'autant plus de force qu'il vit en permanence en collectivité. C'est sans conteste un grand mérite de ce livre que de nous faire pénétrer ainsi dans l'imaginaire collectif d'un corps peu enclin aux débordements expansifs, même lorsqu'il se « mutine » ou se réveille.

Ce « réveil » de la gendarmerie, François Dieu le situe en 1989, au moment de la crise des lettres anonymes, et l'attribue aux dilemmes auxquels le corps est confronté. François Dieu, non sans raison mais peut-être trop exclusivement comme le prouve l'histoire de la gendarmerie au XIX^e siècle, attribue ces tiraillements aux évolutions du monde contemporain. Il a le grand mérite de rappeler de manière très claire que la gendarmerie oscille entre deux modèles de développement et d'organisation qui s'articulent autour de trois balancements principaux : polyvalence et spécialisation,

militarisation et policiaisation, territorialité et rationalité. Or, dit l'auteur, la gendarmerie ne veut pas trancher, ce qui explique le malaise actuel. Loin d'être la « forteresse assiégée » qu'elle prétend être, la gendarmerie doit prendre son destin en main et accepter de regarder la réalité, aussi désagréable ou difficile soit-elle, sans se nourrir de faux-semblants. On peut toutefois se demander si François Dieu, dans cette conclusion, n'invite pas la gendarmerie à changer d'âme. La recherche permanente du compromis entre des positions difficilement conciliables tout comme cette image de corps en butte à l'hostilité ne constituent-elles pas deux des principaux fondements de l'image que la gendarmerie a d'elle-même ? Il semble, cependant, si l'on en croit les réactions aux dernières évolutions de l'organisation de la gendarmerie, postérieures à la parution de cet ouvrage, que François Dieu a été entendu, argument supplémentaire pour inviter à consacrer un peu de son temps à la lecture d'un ouvrage si instructif, notamment pour ce qui concerne le système de représentations de la gendarmerie. ■

La police

Olivier Philippe, *La Représentation de la police dans le cinéma français (1965-1992)*, préface de Jean-Louis Loubet del Bayle, Paris, L'Harmattan, collection « Sécurité et société », 1999, 480 p.

par Yann Galera

Œuvres de divertissement par excellence, les films policiers relèvent autant des intentions de leurs auteurs que des

sociétés dont ils sont le produit. C'est dans cette perspective qu'Olivier Philippe s'est ingénié à appréhender la présence de la police au travers du long-métrage français. Par une analyse rigoureuse du contenu des films policiers français, son travail, issu d'une thèse de sciences politiques, soutenue, en 1993, à l'université de Toulouse I, sous la direction de Jean-Louis Loubet del Bayle, se propose de voir quelles sont les spécificités de la représentation d'une institution régaliennne au travers du matériau filmique. Répondant aux besoins actuels du chercheur travaillant sur la Police nationale, une telle synthèse est, en outre, utile à un public qui s'intéresse à l'histoire des forces de l'ordre et des représentations.

En amont, l'étude de ce corpus singulier passe par l'examen d'un certain nombre d'acteurs, depuis les producteurs et les interprètes jusqu'aux spectateurs. De fait, le choix pour les cinéastes et comédiens de réaliser ou d'interpréter un rôle dans un film policier a de nombreuses implications. À ce titre, le politologue revient sur les fondements du succès commercial d'une production cinématographique qui repose pour beaucoup sur la présence d'une tête d'affiche, sur les intérêts des producteurs et sur les attentes du public. En ce sens, le choix des producteurs aura des retombées autant commerciales, artistiques que professionnelles. L'examen met aussi clairement en lumière les enjeux culturels d'une telle production collective. Outre la réalité, l'image que le public se fera de l'institution en dépend pour beaucoup. D'où les diverses pressions exercées par l'État et le corps policier pour peser de

tout leurs poids sur l'écriture des scénarios. Les retombées de ces luttes d'influence sont très significatives au regard du modèle policier offert au spectateur des salles obscures.

Après cette mise en perspective, l'approche thématique se fait à la fois quantitative et qualitative. L'auteur a retenu une quarantaine d'œuvres célèbres (avec les maîtres incontestés du genre : Yves Boisset, Constantin Costa-Gavras, José Giovanni, Pierre Granier-Defferre, Robert Enrico, Georges Lautner, Jean-Pierre Melville, Claude Zidi...) parmi les quelques 1630 films policiers diffusés en France de 1965 à 1992. Ces films ont été sélectionnés en fonction de leur notoriété et de leur intérêt porté à la présentation du monde policier. Dans la mesure du possible, la sélection a dû tenir compte des déséquilibres de la production à travers le temps, en cherchant à couvrir le plus grand nombre d'années sur la période choisie.

Ces documents sont ensuite décortiqués en fonction d'une grille de lecture dense afin de dégager les traits constitutifs de la représentation policière au cinéma : l'auteur ne craint pas de visionner plusieurs fois les films selon diverses grilles et de classer les quelques 25 000 données recensées en une centaine de catégories. Il s'agit donc de mettre méthodiquement en évidence une structuration interne et commune à tous ces documents singuliers. Pour partie, l'ouvrage répond à un souci de catégorisation des personnages, de leurs origines, motivations et autres rapports professionnels... Il ressort qu'un certain nombre de canons du genre policier définissent le personnage de manière

récurrente. Le policier apparaît bien souvent tel un être banal au premier abord, seul, voire solitaire, viril, alcoolique et aliéné par la fonction qu'il exerce.

Enrichie par les entretiens que l'auteur a menés auprès de plusieurs metteurs en scène et acteurs de renom, la réflexion prend en compte la dimension sociale et politique de ces représentations du fait policier. Dans une optique de politologie, qui emprunte autant à la sociologie qu'à la sémiotique, l'entreprise d'Olivier Philippe amène à souligner le rôle primordial du processus de personnification propre au cinéma policier. Ce phénomène suppose qu'un héros focalise à travers sa personne l'action policière. Le plus souvent, les formes de cette incarnation tendent à valoriser l'institution policière. Cette dialectique doit pour beaucoup au vedettariat et à la profondeur du personnage dont on dépeint commodément le quotidien et la vie privée.

On regrettera toutefois que les rapports entre Police nationale et Gendarmerie nationale, vus au travers de la focale cinématographique, n'aient pas fait l'objet d'un examen plus approfondi. En outre, l'historien reprochera au sociologue de ne pas assez tenir compte des mutations observées sur la période et de ne mettre en avant que les idéaux-types de ce système de représentations. Malgré ces réserves, l'intérêt majeur de l'ouvrage tient à ce qu'il conçoit le film policier comme une œuvre politique qui contribue à légitimer et à pérenniser l'ordre social garanti par la police. L'inspiration des cinéastes traduit principalement des considérations politiques. Ainsi, les films policiers ne remettent-ils pas en cause la

nécessité de l'ordre. Contrairement à un certain nombre d'idées reçues, Olivier Philippe montre que les critiques qui sont développées à l'encontre de la police en tant qu'institution sont en fait largement neutralisées par l'attitude du héros policier, puisque ce dernier parvient à valoriser la fonction policière et l'institution qui en est chargée. Surtout, l'objet de la remise en question dans le long-métrage policier porte plus sur la nature du système politique que sur les forces de l'ordre.

Ce faisant, l'examen reflète les interrogations que suscite la crise du lien social qui affecte les sociétés contemporaines. Cette riche évocation de l'ordre public au travers des représentations amène le lecteur à aborder les principales questions qui se trouvent aujourd'hui au cœur des réflexions et des débats sur les problèmes de sécurité. Par ses hypothèses stimulantes, le travail d'Olivier Philippe offre donc un outil indispensable au politologue et à l'historien des images. ■

Dominique Kalifa, *Naissance de la police privée. Détectives et agences de recherche en France, 1832-1942*, Paris, Plon, coll. « Civilisations & Mentalités », 2000, 334 p.

par Laurent López

Dominique Kalifa retrace dans son ouvrage la sociogenèse et la professionnalisation du métier d'agent de recherches, terme auquel se substitue peu à peu celui de détective à partir de 1925. De la monarchie de Juillet au régime de Vichy, la période choisie apparaît marquée par les évolutions des pratiques et les perma-

nences des représentations attachées à cette police privée. Permanence d'abord de l'ombre tutélaire de Vidocq, qui ouvre en 1832 – après son renvoi par le préfet de police Gisquet – son « Bureau de renseignements universels dans l'intérêt du commerce », et ensuite d'une réputation de déclassé, voire d'escroc, pesant sur une activité de détective confinée aux mystères des adultères jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les images négatives qui lui sont associées retardent en effet sa professionnalisation et, par conséquent, sa reconnaissance par une opinion pourtant friande des enquêtes qui envahissent l'espace de la presse à la Belle Époque. Car cette police privée doit avant tout s'imposer dans la nébuleuse des institutions policières officielles, et concurrentes, pour acquérir droit de cité.

Alors qu'en décembre 1907 sont créées les brigades mobiles régionales de police judiciaire dans un climat médiatique d'exacerbation sécuritaire, le métier d'agent de recherches demeure étrangement délaissé des pouvoirs publics, à l'instar de la gendarmerie, alors que ses premières tentatives de régulation remontent cependant aux années 1880. Dominique Kalifa montre que le jeu sur les représentations constitue pour les agents les plus actifs le principal levier de leur souci de légitimité à la veille de 1914. Ils associent leurs pratiques à celles du service de la Sûreté de la Préfecture de police de Paris en profitant des multiples reconversions de policiers dans les agences qu'eux-mêmes créent ou qui les embauchent. Les personnalités d'un Goron, ancien chef du service de la Sûreté, ou d'un Jaume, ex-inspecteur du même service, sont connues par le

public pour leurs souvenirs d'enquêtes judiciaires et leur collaboration avec les quotidiens qui mettent les faits divers à la une; ils contribuent à l'essor des agences de police privée dont certaines, celle d'Eugène Villiod en particulier, se font connaître par la publicité. L'essor de l'activité d'agent de recherches est indissociable de la transformation des pratiques commerciales qui lui donnent en même temps pignon sur rue. Dans le même temps, la Préfecture de police ne cesse de disqualifier cette police de l'ombre qui pénètre dans le secret des familles, des alcôves adultérines, des drames passionnels. Accusée par les défenseurs de la gendarmerie, entre autres, de détestables missions occultes, la Préfecture de police trouve ainsi dans la stigmatisation de cette police en devenir un moyen de redorer le blason de ses services les plus décriés, en particulier ceux des mœurs et de police judiciaire. Elle substitue ainsi une image de spécialisation judiciaire à celle de renseignement politique et fait oublier quelques-unes des critiques qui pèsent sur les activités de la police des mœurs en détournant l'attention de ses contemporains.

Mais c'est durant l'entre-deux-guerres que s'épanouissent pleinement les innovations initiées à la Belle époque. La période est en effet celle de la conquête de nouveaux territoires pour une profession qui entame alors l'étape de son institutionnalisation. Nouveaux territoires professionnels avec l'emploi – au moins prétendu – des méthodes issues de l'anthropométrie criminelle, la création d'une école des détectives par René Cassellari, le développement des sociétés de gardiennage et de surveillance; mais aussi nouveaux territoires

géographiques avec l'ouverture dans les grandes villes de province d'agences de détectives. Point commun avec les policiers qui ont largement investi l'activité, quelques gendarmes s'essaient à la police privée, comme le capitaine Niogret ou le colonel Jules Verstraète, ancien chef de corps de la Garde républicaine entre 1926 et 1928. L'auteur met ces transfuges sur le même plan que ceux de la police; pourtant, rien ne semble prédisposer ces militaires à la pratique d'une activité que leur passé de gendarme leur a appris à mépriser. Quel est donc l'itinéraire, sans doute complexe, et en tout cas problématique, de ces anciens soldats de la loi qui se lancent dans des missions occultes que leur institution d'origine leur a toujours défendu d'accomplir? Mais ces nouveautés n'effacent pas l'image séculaire persistante de « brigade des cocus » accolée à la profession. À la même époque, pourtant, la littérature française les modèles de détectives étrangers en les adaptant au goût des lecteurs comme le montre le personnage de Chantecocq, à la fois enquêteur et chevalier justicier désintéressé au début des années 1930.

Le régime de Vichy, avec la loi de 1942, marque l'aboutissement, ou peut-être le début, du processus de légitimation de la profession. Le texte donne pour la première fois un statut à une activité reconnue alors comme une véritable profession. Presque en même temps, polices publiques et police privée connaissent une étape fondamentale de leur développement. L'étatisation des polices françaises par le décret d'avril 1941 est en effet la cristallisation de projets nés au début du siècle alors que l'affirmation

presque concomitante de l'activité de détective comme profession conclut plusieurs décennies d'efforts. Cette loi, si elle a d'indéniables « origines républicaines » (Gérard Noiriel), marque néanmoins une différence fondamentale avec la République supprimée le 10 juillet 1940, puisqu'elle traduit l'échec relatif des fonctionnaires de la Préfecture de police à éliminer une force de régulation concurrente. On regrette que l'auteur ait renoncé à analyser la généalogie de cette loi – ainsi que l'apparente contradiction d'un régime qui centralise l'appareil policier d'État tout en autorisant l'existence d'agents privés – et ses conséquences sur la profession dans un contexte de prospérité de la criminalité. L'historien rappelle, cependant, que Pierre Bonny – le tortionnaire de la rue Lauriston – a été engagé par une agence privée après son renvoi de la police judiciaire de la Sûreté nationale.

Dominique Kalifa livre au total un ouvrage dont l'une des principales réussites est de préciser les conditions sociales de naissance, de professionnalisation et enfin d'institutionnalisation d'une activité délaissée par l'historiographie ainsi que ses rivales policière et gendarmique. L'histoire de la profession d'agent de recherches se transforme, de ce point de vue, en un regard éclairant la compréhension des polices publiques et, dans une moindre mesure, de la gendarmerie à travers l'analyse des relations et parfois des rivalités avec les policiers privés. C'est donc plus largement à une histoire sociale des transformations du paysage policier aux XIX^e et XX^e siècles que nous invite Dominique Kalifa par la découverte d'un de ses aspects les plus méconnus. ■